

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 72 (1921)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Affaires de la société

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les mesures préventives sont déjà naturellement appliquées dans les cas que nous avons envisagés ici, puisqu'il s'agit de forêts mélangées au caractère jardinatoire. Au point de vue répressif, on pourrait agir contre l'extension des ravages en détruisant en été les larves recouvertes de matière cireuse. Pour cela il faudraitasperger les troncs au moyen d'une solution de 1400 parties d'eau, 30 de nicotine et 100 de savon. En outre, là où les dégâts corticaux ne remontent pas trop haut dans la frondaison, on peut détruire mécaniquement la génération larvaire en utilisant une brosse rigide, mais qui n'entame cependant pas le rhytidome.

Ces procédés, fort coûteux et difficiles à exécuter, sont-ils à conseiller à l'heure actuelle et tant qu'un désastre étendu, intéressant des massifs entiers, n'est pas encore à déplorer ? Nous ne le croyons pas. Puisse la saison prochaine être moins néfaste à certaines sapinières de l'Argovie.

*Montcherand (Vaud), décembre 1920.*

*A. Barbey.*

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Rapport du Comité permanent de la S. F. S. sur la marche de la Société en 1919/20 et sur l'activité du Comité de 1904 à 1920.

Messieurs,

Tous nous avions espéré que 1920 continuerait la série des années normales, si bien inaugurée l'année dernière à Fribourg, et nous nous réjouissions tous de nous retrouver au mois d'août écoulé à Aarau, où la plus chaude hospitalité nous attendait.

Mais la malchance devait nous poursuivre !

Après les hommes, les troupeaux ; après la guerre, l'épidémie ! Et nous avons été obligés de renoncer, à cause de la fièvre aphteuse, à notre assemblée générale ordinaire, renvoyée à 1921, et de la remplacer par une simple séance administrative à Soleure — notre capitale forestière — où le Conseil d'Etat a bien voulu mettre à notre disposition la salle du Grand Conseil, ce dont nous le remercions.

Votre Comité propose à vos délibérations un ordre du jour chargé et important. Vous aurez entr'autres à vous prononcer sur les mesures à prendre pour assurer l'équilibre de nos budgets et le développement de nos publications.

Vous aurez aussi à fixer les bases sur lesquelles doit s'édifier l'Office forestier central suisse, dont nous espérons beaucoup pour l'avenir de la forêt suisse et sa mise en valeur.

Mais avant toute chose, nous devons, dans ce rapport, vous parler du passé et résumer l'activité de notre Société durant l'exercice écoulé.

En 1919, nous étions 331. Nous sommes 344 en 1920. Il y aurait donc une légère progression. Toutefois en 1910, nous étions 366 et c'est un phénomène aussi singulier qu'attristant que de voir le nombre de nos membres diminuer alors qu'augmente pourtant celui des agents forestiers.

Un trop grand nombre de confrères, parmi les dernières promotions sorties de l'Ecole, ne font pas partie de notre Société. La vie serait-elle donc devenue si difficile que nos jeunes collègues ne trouvent plus chaque année les quelques francs nécessaires pour leur permettre de s'abonner à nos publications et de fraterniser 48 heures par an avec des camarades ? Ou bien, la Société des « vieux » que nous sommes serait-elle si désagréable aux jeunes qu'ils préfèrent nous ignorer et se réunir entr'eux ? Nous ne le savons !

Il y a là, en tous cas, une question intéressante pour l'avenir de notre Société. Nous la signalons à votre attention. Il importe d'attirer et de retenir nos jeunes collègues ! ils sont l'espoir et l'avenir de notre économie forestière suisse. Leur participation à nos travaux, leur collaboration active nous est indispensable !

Nous avons accueilli, en 1919/1920, 37 nouveaux membres, mais nous en avons perdu 14, soit 9 ensuite de démission et 5 ensuite de décès.

Si les jeunes ne nous viennent pas en nombre suffisant, jeunes et vieux, eux, nous quittent en trop grand nombre !

Parmi les disparus, relevons quelques noms et tout d'abord celui de M. le professeur Antoine Bühler, professeur à l'université de Tübingue, membre d'honneur de notre Société ; il est décédé le premier janvier 1920, à l'âge de 72 ans. Ancien professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, où il débuta dans l'enseignement en 1882, Bühler fut le créateur et le premier directeur de la Station fédérale des recherches forestières, créée, en 1888; il a eu chez nous une influence considérable, surtout en s'efforçant de mettre en bon rang la recherche expérimentale en matière forestière.

En 1896, Bühler avait quitté la Suisse après avoir publié jusqu'à cette date tous les fascicules du Bulletin de la Station de recherches, ainsi que divers travaux principalement statistiques.

Son nom restera chez nous en honneur, inséparablement lié à notre Station d'essais et à ses premiers succès.

Quelques jours auparavant, il avait été précédé dans la tombe par Frédéric Merz, inspecteur fédéral des forêts, âgé de 62 ans seulement. Merz a fait partie de votre Comité pendant 6 ans et a consacré au canton du Tessin la plus grande part de son activité forestière. Il y est resté un quart de siècle en qualité d'inspecteur cantonal des forêts, cherchant à concilier la sylviculture et l'alpiculture, dont les revendications sont encore si divergentes au Tessin et s'efforçant par la plume et par la parole d'inculquer aux habitants de ce beau canton les principes d'une sylviculture rationnelle, encore trop peu en honneur de l'autre côté des Alpes.

Parmi les vides que notre Société a le plus cruellement ressenti encore durant l'année écoulée, citons ceux laissés par le départ de :

Bernard Litscher, gérant des forêts de Rapperswil, collègue modeste et bienveillant ;

Otto Cunier, décédé subitement à l'âge de 53 ans seulement, après être resté 19 ans à la tête de l'arrondissement d'Aarberg ;

M. le Conseiller Jäggli de Balsthal, depuis de longues années membre de notre Société.

Enfin, celui de M. Rebmann, un ami de vieille date de notre Société et de la forêt suisse, pendant 38 ans Conseiller d'Etat de Bâle-Campagne.

Nous laissons à notre Caissier la tâche ingrate de vous exposer notre situation financière qui est loin d'être brillante et nous vous invitons à méditer notre projet de budget qui boucle avec un déficit de fr. 6000.

Vous saluerez aussi au passage dans nos comptes le dernier boni qui y figurera jusqu'au moment où vous aurez rétabli l'équilibre entre Recettes et Dépenses, sans doute en relevant la cotisation annuelle des membres de la Société et le prix d'abonnement de nos publications.

Les comptes 1919/1920 soldent encore avec un boni de fr. 388, 79, avec fr. 15 707, 85 aux Recettes et fr. 15 319, 06 aux Dépenses.

En 1900, nos dépenses étaient de fr. 4300 ; en 1910, de fr. 8200. Elles ont donc doublé depuis dix ans ; plus que triplé depuis 20 ans.

Le coût de nos publications s'est élevé à fr. 7034, 75. En 1900, il était de fr. 2900 ; en 1910, de fr. 4700.

Là aussi, une étude doit être entreprise par votre Comité. Nous ne pourrons faire face aux frais de nos publications avec le petit nombre d'abonnés que nous avons : 548 pour la « Zeitschrift » ; 458 pour le « Journal ». Il nous faut relever le prix des abonnements et trouver de nouveaux abonnés. Peut-être pourrait-on les trouver parmi les souscripteurs de l'O. F. S., et une combinaison à trouver entre nos journaux et l'organe de cet office pourrait-elle avoir un heureux résultat.

Notre avoir social est encore de fr. 3525, 66. Celui du Fonds de Morsier de fr. 10 463, 35 ; celui du compte « Forstliche Verhältnisse der Schweiz » de fr. 1102, 25 sur l'emploi duquel la Société devra bientôt se prononcer.

Le Fonds des réserves a été en revanche liquidé et incorporé à l'avoir social.

\* \* \*

Parmi les objets ayant figuré à l'ordre du jour des 6 séances tenues par votre Comité, durant l'année écoulée, citons spécialement :

La publication des Mémoires sur l'augmentation de la production des forêts suisses, dont les 3 éditions — allemande, française et italienne — ont été largement répandues dans le public.

Le solde des exemplaires disponibles de ces brochures est déposé à Soleure, au siège de l'Office forestier suisse, où les intéressés peuvent se procurer ceux qu'ils désirent. Nous prions nos collègues de faire usage de cette faculté et de contribuer pour leur part à la diffusion de cette publication. La question des Réserves forestières est définitivement liquidée. Les réserves de Brigels et d'Altdorf ont été remises à la Ligue pour la protection de la nature, d'entente avec les propriétaires du fonds. La réserve de Wyl a été supprimée et la commune nous a remboursé par fr. 270 la moitié de l'indemnité versée par nous.

Les « Forstliche Verhältnisse der Schweiz » et leur traduction française : « La Suisse forestière » ont trouvé, comme vous le savez, le meilleur accueil auprès du public. La Confédération aussi nous en a acheté un nombre important d'exemplaires, pour les cours des gardes-forestiers.

Le stock des exemplaires reliés étant presque épuisé, nous avons fait relier les 470 exemplaires brochés qui restaient en dépôt, à des conditions très favorables.

Le prix de vente de l'ouvrage a été légèrement majoré pour tenir compte des circonstances actuelles. Nous rappelons l'existence de cet intéressant ouvrage à ceux de nos collègues qui ne le possèdent pas encore et à ceux qui voudraient bien nous aider à le répandre dans le public.

« Zeitschrift » et « Journal » sont restés en mains des mêmes rédacteurs que jusqu'ici. Si leur rédaction n'a causé aucun souci à votre comité — bien au contraire — leur administration et leur édition, en revanche, ont été l'objet de ses constantes préoccupations.

L'élévation du prix du papier, la hausse continue des frais d'impression et d'expédition nous placent en face d'un déficit considérable, qu'il importe de combler.

Il nous a paru nécessaire de réviser le contrat d'édition à cette occasion — sur la proposition même de notre éditeur, M. Francke — nous avons dû, quoique à regret, nous résigner à nous passer de son intermédiaire et à laisser à l'imprimeur, M. Büchler, le soin d'assurer aussi l'expédition, le service des annonces et abonnements et la réclame.

Nous espérons ainsi — si ce n'est réaliser une grande économie — tout au moins enrayer la hausse continue du coût de nos publications.

Nous tenons à adresser encore ici à M. Francke, notre ancien éditeur, nos meilleurs remerciements.

Pendant un quart de siècle, il a assumé les risques et les charges de l'édition de nos journaux avec un parfait désintéressement. Il a droit à toute notre reconnaissance pour les services rendus, pour l'extrême obligeance dont il a toujours fait preuve, pour les nombreux témoignages d'intérêt qu'il a donnés à notre Société.

Nous nous séparons dans les meilleures termes, avec des regrets réciproques et nous ne nous sommes décidés à donner suite aux suggestions de M. Francke, lui-même, que parce que nous étions obligés de supprimer toutes les dépenses dont la nécessité absolue n'était pas démontrée.

L'assurance-accident a figuré aussi nombre de fois à l'ordre du jour des séances de votre Comité. Nous avons eu recours à l'obligeance et la compétence de M. le prof. Felber, qui a bien voulu nous assister lors des conférences tenues avec les représentants de l'Office des assurances ou de la Direction de la Caisse nationale. La réponse donnée à nos revendications a été publiée dans nos journaux. Elle ne fait que partiellement droit à nos réclamations, mais nous ne pouvons espérer mieux pour le moment.

Nous avons appris tout dernièrement, par une lettre de M. le Dr Laur, que la Ligue des paysans était intervenue pour qu'on donne à l'économie forestière un représentant dans le Conseil d'administration de la Caisse nationale assurance-accident et qu'elle avait adressé une demande dans ce sens au Département fédéral de l'Economie publique. Nous avons été vivement touchés de cette démarche et en avons exprimé notre reconnaissance à M. le Dr. Laur. Votre Comité interviendra énergiquement de son côté pour appuyer cette initiative.

A ce propos, nous vous rendons attentifs au fait qu'il serait fort utile, croyons-nous, de centraliser auprès du Comité ou de l'O. F. S. toutes les observations faites au sujet de l'application de l'assurance-accident en matière forestière, afin de permettre à vos représentants d'être documentés sérieusement et armés pour défendre les intérêts des propriétaires de forêts chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Il est équitable au reste de constater que si les primes d'assurances sont élevées, les prestations de la Caisse nationale le sont aussi et qu'en conséquence la portée sociale et humanitaire de cette assurance est considérable.

Mentionnons ici, à propos d'assurance, que nous avons dû étudier la révision du contrat passé entre notre Société et la « Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt » en vertu duquel certaines faveurs sont consenties à ceux de nos membres qui s'assurent auprès de cette société.

Cette affaire figure au reste à l'ordre du jour de notre assemblée.

Parmi les autres affaires traitées dans l'année et qui ont reçu une solution, citons l'achat par moitié, entre l'O. F. S. et notre Société, pour le prix de fr. 800, de la collection de diapositifs forestiers du Dr Knuchel. Cette collection dépose au siège du Secrétariat de l'O. F. S. et est à disposition des intéressés pour conférences forestières avec projections. Nous espérons vivement qu'elle sera mise fréquemment à contribution.

Nous rappelons que les clichés des illustrations de nos journaux sont aussi propriété de la Société et à disposition des cercles inté-

ressés. Ils sont encore en dépôt chez nos éditeurs, mais pourraient, avec avantage, être confiés aussi à l'O. F. S., qui centraliserait ainsi nos collections.

Mentionnons, enfin, que nous sommes intervenus auprès du Conseil fédéral en lui demandant d'accorder à la sylviculture une représentation au Conseil d'Ecole. Il n'a pas pu être fait droit immédiatement à notre demande. Le Conseil n'a que 7 membres, et un grand nombre d'associations techniques, de groupements professionnels, de régions linguistiques, de gouvernements cantonaux, même de partis politiques demandent à être représentés. La réponse du Conseil fédéral nous permet cependant d'espérer que si l'occasion se présente on n'oubliera pas les Forestiers.

Nous sommes aussi intervenus auprès du Département fédéral de l'Intérieur pour lui demander ses intentions au sujet du maintien, après abolition des pleins pouvoirs, des dispositifs relatives aux forêts particulières non protectrices et aux taux des amendes pour contraventions forestières. Il nous a été répondu que le Conseil fédéral avait l'intention de conserver à ces mesures un caractère permanent, sous une forme qui n'était pas encore définitivement arrêtée.

L'événement capital de l'année, au point de vue « Economie forestière » a été l'entrée en fonctions et la mise en marche de l'Office forestier central suisse. Bien que son activité ne relève pas directement de votre Comité, nous en avons suivi les diverses phases avec sollicitude et intérêt et avons eu une séance en commun avec son Conseil d'administration, pour arriver à une entente en vue de la révision des statuts de cet organisme, révision qui a paru immédiatement nécessaire et que vous avez à examiner.

Nous rappelons à ce propos que vous aviez désigné à Fribourg, M. Hauser, conseiller d'Etat, à Glaris, comme membre de l'assemblée des délégués. Sur son refus et suivant les compétences que vous nous aviez données, nous l'avons remplacé par M. Mettler, inspecteur forestier cantonal, à Zoug.

Dès lors, M. Chuard, nommé conseiller fédéral, a aussi donné sa démission. Il y aura lieu de pourvoir à son remplacement dès que les nouveaux statuts auront été définitivement adoptés.

M. Rebmann, décédé, devra être aussi remplacé. (A suivre.)

---

### Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 20 novembre 1920, à Soleure.

1. Le Secrétariat suisse des paysans a communiqué, en date du 10 septembre, que par lettre du 9 dit au Département de l'Economie publique, il a émis le vœu que l'on accorde un siège à un représentant de la sylviculture dans le conseil d'administration de l'office fédéral des assurances contre accidents. Il est décidé de remercier

- le secrétariat prénommé pour sa démarche, puis de renouveler celles que nous avions déjà entreprises dans le même but.
2. L'Inspection fédérale des forêts, répondant à une demande de notre part, fait savoir quelle est l'opinion des autorités fédérales sur le maintien des arrêtés du Conseil fédéral du 22 février 1917 (Surveillance des exploitations de bois dans les forêts privées non protégées) et du 20 avril 1917 (Augmentation du taux des amendes applicables aux coupes de bois interdites). Le Comité renonce, pour l'instant, à toute autre démarche.
3. La traduction en langue italienne du „mémorial“ est achevée; les 1500 exemplaires du tirage sont presque complètement répartis, mille autres exemplaires ont été commandés et seront vendus au prix coûtant.
4. Sont admis comme nouveaux sociétaires :
- MM. P. Brosi, stagiaire forestier, à Berthoud.  
P. Maillat, forestier-adjoint, à Moutier (Berne).  
P. Kuntschen, stagiaire forestier, à Sursee (Lucerne).  
W. Zobrist, stagiaire forestier, à Glaris.  
M. Jeker, forestier-adjoint, à Büsserach (Soleure).  
P. Bösch, industriel en broderies, à Kappel (St-Gall).  
D<sup>r</sup> P. Amsler, expert-forestier, à Coire.  
H. Lerchi, forestier de district, à Flims (Grisons).  
N. Melcher, inspecteur forestier, à Coire.  
E. Herzog, administrateur forestier, à Brougg.  
W. Omlin, stagiaire forestier, à Baden (Argovie).  
J. Bornand, inspecteur forestier, à St-Croix (Vaud).  
O. Ruefli, inspecteur forestier, à Sion.  
R. Perrig, stagiaire forestier, à Thoune.
5. Etant donné la situation financière difficile de nos deux journaux, il est prévu de faire un peu de propagande au commencement de 1921 pour augmenter le nombre de leurs abonnés.

### L'assemblée générale extraordinaire de Soleure.

L'assemblée générale du 20 novembre, à Soleure, a eu lieu conformément à l'ordre du jour que nous avons publié au dernier numéro. Réunion exclusivement administrative, elle n'a rien offert de saillant. Aussi bien nous abstiendrons-nous, pour éviter des répétitions, d'en donner un compte-rendu spécial et nous bornerons nous à publier, sous peu, le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale.

Deux mots seulement au sujet de la nomination triennale du Comité permanent.

L'assemblée a entendu avec le plus vif regret la démission de M. le président *E. Muret*, inspecteur forestier cantonal à Lausanne. Et c'est avec regret encore qu'elle a dû apprendre que cette décision était irréversible. Elle l'a remplacé, au comité, par M. *J. Darbellay*, inspecteur

forestier d'arrondissement à Fribourg, et, enfin, elle a mis à sa tête M. Th. Weber, inspecteur forestier cantonal à Zurich. La candidature de l'aimable chef du service forestier zurichois était si sympathique à tous qu'elle a rencontré la quasi unanimité des votants. Au nouveau président, nous adressons un cordial souhait de bienvenue et de réussite.

Place aux jeunes ! C'est dans l'ordre naturel des choses. Mais combien c'est dommage parfois de voir partir ceux qui ont si bien rempli leur poste et qui pourraient rendre encore de précieux services. Voilà ce que se sont dit beaucoup en voyant M. Muret rentrer démocratiquement dans le rang.

M. Muret faisait partie du Comité depuis le 26 septembre 1904 ; il en était devenu le président en 1908 (assemblée de Sarnen), succédant à 3 présidents qui n'étaient restés en fonction que très peu de temps. Et dès lors il avait, sans interruption, présidé aux destinées de notre Société. Il l'a fait en y apportant beaucoup de dévouement, un esprit éclairé, en montrant une belle indépendance de jugement et en faisant preuve de qualités administratives hors pair. Durant cette longue présidence, notre Société n'a cessé de progresser ; elle a étendu toujours plus son champ d'action. Elle a accompli un travail considérable.<sup>1</sup> Et, incontestablement, son influence n'a fait que s'affirmer toujours plus auprès de nos autorités et dans le peuple.

Ce beau résultat, nous le devons en bonne partie à l'activité de M. Muret, dont ce n'est pas trop dire qu'il fut un président modèle. Il a tenu haut et ferme le drapeau de notre société et celle-ci était fière de le savoir à sa tête. Ses membres ont su discerner tous les grands mérites qui le distinguaient et c'est pourquoi ils regrettent sa retraite. En tout état de cause, M. Muret peut être certain que leur reconnaissance lui est assurée pour les services éminents qu'il a rendus pendant les 16 ans passés au comité.

Et si la rédaction du Journal ose ajouter son petit mot, elle dira qu'elle a entretenu avec le président Muret les relations les plus cordiales, les plus agréables et que son départ lui cause un réel chagrin.

H. Badoux.

## COMMUNICATIONS.

### Dimensions de quelques beaux spécimens d'essences peu communes.

Quand on consulte divers traités de botanique forestière, on est surpris quelquefois par les divergences très grandes dans l'indication de la hauteur que peuvent atteindre quelques-unes de nos essences. Ces indications sont parfois assez fantaisistes.

Choisissons, par exemple, l'aliser terminal (*Sorbus terminalis* Crantz) ou aliser des bois et que les auteurs modernes ont cru devoir baptiser d'un nom nouveau le sorbier anguleux, puis l'aliser blanc (*Sorbus aria* Crantz).

<sup>1</sup> Nous en publierons la récapitulation au prochain cahier. La rédaction.